

## DEC1105741NP

Décision portant nomination de M. Pierre ROBERT aux fonctions de représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB.

### Le Président

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n°2009-405 du 14 avril 2009 autorisant le CNRS à achever les opérations de mise à l'arrêt définitif et à procéder aux opérations de démantèlement de l'installation nucléaire de base n°106 dénommée « LURE » située sur le territoire des communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette (département de l'Essonne) ;

**Vu** la décision n°090020MPPU du 12 août 2009 portant nomination de M. Nicolas PAUWELS en tant que représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106) et chef de l'INB 106 ;

**Vu** la décision no11A011DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités propres de service et notamment son article 2 renouvelant l'UPS no 2573 intitulée « Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) » ;

sur proposition du directeur de l'Institut de physique;

### Décide

#### Article 1er-

M. Pierre ROBERT, ingénieur d'études au CNRS, est nommé représentant mandaté de l'exploitant nucléaire de l'Installation Nucléaire de Base n°106 (INB 106), et chef de l'INB 106, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, en remplacement de M. Nicolas PAUWELS, appelé à d'autres fonctions.

A ce titre, M. Pierre ROBERT est localement responsable en dernier ressort de tout ce qui concerne la sûreté de l'INB 106 et des relations avec le service central de sûreté des installations nucléaires du ministère chargé de l'industrie.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

0144964000  
0144964913

**Article 2-**

La décision n°90020MPPU du 12 août 2009 susvisée est abrogée.

**Article 3-**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 MARS 2011

**11 J1**